

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 5 (1886)
Heft: 9-10

Artikel: Héraldique, Sigillographie et Numismatique de l'Argovie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170828>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En cherchant à arriver par le travail à ce point important des bases en héraldique comme en numismatique, en sigillographie comme en iconologie, ne poursuivons-nous pas le but que nous nous proposons en fondant, en 1879, la *Société suisse de Numismatique* ?

ANT. HENSELER.

Héraldique, Sigillographie et Numismatique de l'Argovie.

Parmi les cantons suisses les plus jeunes figure le canton d'*Argovie*, dont l'entrée sous l'égide fédérale ne remonte qu'à 1803.

On me pardonnera, en qualité d'Argovien, de m'étendre un peu plus sur mon sujet que je ne l'ai fait pour d'autres cantons, car, je dois l'avouer aussi, les recherches faites pour mon canton d'origine m'ont paru beaucoup plus intéressantes et les données beaucoup plus positives que pour d'autres.

L'*héraldique* dont je m'occuperai principalement sera celle du canton d'abord, puis celle des localités dont nous retrouvons jusqu'à ce jour la reproduction sur des médailles et des sceaux.

L'écusson cantonal argovien, qui date de 1803, représente d'une manière assez ingénieuse les différentes divisions de cet état.

Il porte : *parti au 1 de sable à la face ondée d'argent (ou mieux : à la rivière d'argent flottée d'azur posée en fasce), au 2 d'azur aux trois étoiles d'argent à cinq rais posées* ☆☆☆



Écusson cantonal argovien.

Le premier du parti représente l'ancienne Argovie bernoise (Der untere Aargau, basse Argovie), qui est aujourd'hui composée des districts d'*Aarau*, de *Brougg*, de *Kuhn*, de *Lenzbourg* et de *Zofingen*.

La seconde moitié du canton que désigne le 2 du parti se compose de *trois* subdivisions représentées par les *trois* étoiles.

Ce sont : l'ancien comté de Baden (Die Grafschaft Baden), possédé jadis par les huit anciens cantons et, depuis 1712, par les trois états de Zurich, Berne et Glaris ; les droits souverains s'étendaient également sur les bailliages de l'évêché de Constance : Zurzach, Klingnau et Kaisersthul, devenus aujourd'hui les districts de *Baden* et de *Zurzach* ;

le *Frey-Amt* ou plutôt *die freien Aemter* (les bailliages libres), possédés d'abord par les sept, puis ensuite par les huit anciens cantons. Ces bailliages forment aujourd'hui les districts de *Bremgarten* et de *Muri* ⁽¹⁾ ;

le *Frickthal*, jusqu'en 1798 sujet de l'Autriche et auquel on a rattaché les villes dites forestières de Rheinfelden et de Laufembourg.

Quant au *métal* employé pour les trois étoiles, tous les documents ne sont pas du même avis ; les uns les veulent d'*or*, d'autres d'*argent*.

Il en a été de même de *la position* de ces trois étoiles : il en était qui, au lieu de les placer comme le montre notre vignette, les indiquaient 

Un vitrail qui se trouve dans la salle du Conseil d'Etat à Aarau et les monnaies que nous allons bientôt décrire les montrent bien comme nous le disions en commençant. *Héraldiquement parlant*, c'est plus exact.

Pour blasonner exactement la seconde partie de l'écusson officiel, il faudrait dire, pour être conforme aux expressions usitées en héraldique : *d'azur à trois étoiles d'argent, une au flanc senestre de l'écu, les deux autres en chef et en pointe près du trait du parti.*

Il n'y a en Argovie ni support ni devise ; l'écusson que l'on trouve sur les principaux sceaux est chargé d'un chef sur lequel on peut lire : *Verbündete Schweiz*. Cet écusson est timbré d'un chapeau à plumes.

(1) *Hitzkirsch*, qui appartenait jadis aux *obern freien Aemter*, échut à Lucerne ; par contre, le bailliage lucernois de *Moerenschwand* devint argovien.

Les couleurs de ces dernières sont, comme les couleurs cantonales, *noir et bleu* ; l'huissier porte le manteau noir à droite et bleu à gauche, le col de même. Nous verrons plus loin, en parlant des monnaies cantonales, d'autres détails sur l'écusson et ses ornements.

La cocarde militaire est composée de deux cercles égaux en largeur, le cercle intérieur est *noir*, l'autre *bleu*.

La sigillographie du canton d'Argovie est intéressante et les localités qui fournissent des sceaux à leurs armes sont assez nombreuses.

Cependant, le cadre du *Bulletin* ne nous permet pas de les décrire tous. Nous choisirons donc les plus intéressants et surtout ceux qui se retrouveront plus tard sur les médailles.

Avant de commencer nos descriptions, il est nécessaire d'expliquer que le nom d'*Aarau*, donné à la capitale du canton actuel, est en lui-même une explication de la situation du pays.

Au an der Aare, ou, comme plus anciennement encore, *Arowa*, se rapporte à sa position sur les rives de l'Aar.

Quant à l'époque à laquelle on pourrait faire remonter la fondation de cette ville, il n'y a aucun document *positif* à citer. Au milieu du XI^e siècle, on parlait déjà de Küttingen, Suhr, Entfelden et autres localités avec leurs hôtels et leurs églises. La ville fut d'abord sous la puissance des comtes de Lenzbourg, plus tard sous celle des comtes de Kybourg.

Ce n'est que vers le milieu du XIII^e siècle que nous voyons apparaître dans les actes officiels le nom d'Aarau.

Le plus ancien document des archives d'Aarau est un acte d'achat des terres appartenant à la famille de Kybourg sur le territoire d'Aarau.

Sans entrer plus loin dans l'histoire d'Aarau, nous trouvons le premier sceau aux armes de cette ville dans des actes de 1266, 1270 et 1301.

Nous y lisons la légende :

S. SOVLIT. ET . CIVIVM . IN . AROWA . ✠ .

puis, dans le champ, entouré d'un cercle perlé, un écusson *ancien*, c'est-à-dire presque triangulaire.

Cet écusson lui-même nous montre comme pièces : dans sa partie supérieure une aigle, ailes éployées, la tête tournée vers la droite. La partie inférieure, séparée de la supérieure par un ornement que l'on pourrait prendre pour l'arc-en-ciel, laisse voir une plante à trois branches avec ses racines, chacune des branches montre trois feuilles. Module, 42 millim. (1).

Nous avons ici la syllabe *Aar* pour *Aare* et le symbole *du chêne* (que représentent plutôt les feuilles de la plante) pour *Owe* ou forêt.

Le second sceau d'Aarau remonte aux années 1323, 1333 et 1387.

La légende est :

S' SCVTATI * ET * CIVIVM * III * ARROWA *
les sujets de l'écusson sont plus soignés comme travail et les racines de la plante ont disparu.

Ce sceau a un module de 50 millim.

Le troisième sceau se trouve sur un document de 1453 ; il est beaucoup plus petit (module, 33 millim.).

Légende : S' CONSVLVM · IN · ARROWA · * ·
Le champ est légèrement ombré ; l'écusson n'a plus la forme triangulaire, mais les flancs sont arrondis vers la pointe. L'ornement en arc est remplacé par une simple ligne horizontale ; l'aigle est plus ou moins le même que dans les deux précédents, mais la plante diffère totalement.

Elle ne montre ici que le pied s'élevant jusqu'au $\frac{2}{3}$ de la hauteur du coupé et se divisant en deux rameaux arrondis à droite et à gauche.

Le sceau qui fut employé après celui-ci et dont on trouve encore quelques spécimens, ne contient qu'un champ au milieu duquel est l'aigle dont la queue forme une fleur de lys.

L'écusson actuel de la Ville d'Aarau montre l'aigle de sable sur champ d'argent, au chef de gueules.

(1) Nous avons emprunté les renseignements relatifs à la sigillographie d'Argovie aux *Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*.

2. Aarbourg.

Cette ville doit probablement son nom et sa fondation à l'ancienne forteresse qui s'élevait sur le sommet du Wartenberg.

Nous ne trouvons point de sceaux particuliers à Aarbourg ; quant à ses armes, elles peuvent se blasonner *d'or à deux tours de sable crénelées et ajourées d'or, reliées entre elles par un pont à créneaux de sable, muni d'une herse de même*. Sur la moins élevée des tours (celle de gauche) l'aigle de sable prenant son vol vers la droite.

3. Baden.

La contrée comme les sources de Baden étaient déjà renommées du temps des Romains. Lorsque les comtes de Baden et de Lenzbourg apparurent et que la domination des comtes de Kybourg et de Habsbourg leur succéda, le rocher de Baden surgit comme un point lumineux dans l'histoire. Le rocher existait depuis longtemps déjà avant que les habitations situées autour de lui se fussent entourées de remparts et fait reconnaître des droits. Le pays était alors sous la puissance de l'Autriche et le duc Albert parla de sa nouvelle ville de Baden pour la première fois dans son édit du 10 avril 1298.

Baden fut célèbre par plusieurs traités qui y furent signés et surtout par les diètes qui s'y tinrent.

Après l'Acte de médiation en 1803, l'ancien comté de Baden fut définitivement annexé au canton d'Argovie.

La ville de Baden n'a pas choisi pour armes celles du comté ou du souverain dont elle était sujette, mais ses sources, ce trésor qui lui restera toujours.

Son écusson, en effet, nous montre une sorte de piscine dans laquelle sont deux personnes assises et en costume quelque peu primitif. Des branches de vigne avec de magnifiques grappes de raisin ou des buissons de roses les entourent et sont les symboles salutaires des sources.

Nous ne citerons ici que les deux principaux sceaux.

Le premier se trouve sur des documents des années 1333, 1349, 1352, 1387, etc., nous pouvons le décrire comme suit :

Légende :

S' CIVIV DE BADEN ✠

Dans le champ, une piscine au milieu de l'eau courante, dans le sens de sa largeur. Un homme et une femme tournés l'un contre l'autre y sont assis. A côté de la piscine s'élève les ceps et de nombreuses grappes sont suspendues au dessus des baigneurs ; l'homme en offre une à la femme. La légende est entourée de deux cercles perlés.

Module, 47 millim.

Le second sceau, qui se trouve sur un document de 1494, montre également deux baigneurs, mais ceux-ci étendent leurs mains vers les grappes suspendues au dessus d'eux. La piscine carrée est un peu cachée sous l'eau.

Ce sceau secret a pour légende : **Secretum civium in baden** 1 9, puis au dessus, au lieu de la croix, une grenade.

Le tout est entouré d'une ligne perlée, mais entre la légende et les armes il n'y a aucune ligne quelconque.

Module, 36 millim.

Tels sont les deux plus anciens et principaux sceaux de Baden ; les autres variétés n'offrant que des changements insignifiants aux deux spécimens que nous venons de décrire, nous passons à une autre ville.

3. Bremgarten.

Il est de notoriété que cette cité était déjà connue à l'époque romaine. Après avoir été longtemps sous la domination autrichienne, Bremgarten fut enfin annexée au canton d'Argovie en vertu de l'Acte de médiation en 1803.

Les sceaux de Bremgarten n'ont pas pour sujet, comme ceux d'Aarau et de Baden, leur situation géographique. C'est le lion debout, tourné vers la droite, des comtes de Habsbourg. Ce sceau était déjà employé avant les batailles de Morgarten et de Sempach.

Dans l'écusson, le lion est de gueules sur champ d'argent.

Mellingen, Laufenbourg et d'autres villes des environs reçurent pareillement un lion pour leur sceau.

Le premier sceau de Bremgarten, qui doit avoir été employé déjà au XIII^e siècle, se retrouve sur des documents de 1311, 1333 et 1415.

On y lit :

S' COMUNITATIS : CIUIUM : I : BREMGARTON ✱
entre deux cercles perlés. Dans le champ, ainsi que je le disais plus haut, un lion debout vers la droite, les deux pattes de devant touchant le cercle perlé intérieur ; la patte droite de derrière est levée, tandis que la gauche repose sur le cercle perlé intérieur ; la queue est fièrement relevée en double panache, dont le dernier est terminé par *un anneau* que l'on retrouve sur les sceaux des comtes Rodolphe et Albert de Habsbourg. Le corps du lion semble cuirassé d'écaillés, sa gueule est béante.

Module, 47 millim.

Le second sceau que je décrirai est un sceau secret différent peu du précédent ; il date du XIV^e siècle, soit environ de 1391.

La légende, entourée de 2 cercles perlés, est la suivante :

S' ✱ SECRETV ✱ IN ✱ BREMGARTE ✱

Module, 34 millim.

Ces deux sceaux, le premier en cuivre, le second en bronze, sont encore conservés dans les archives de Bremgarten.

Les sceaux plus modernes ont conservé un lion, mais il est à remarquer que celui-ci se trouve maintenant dans un écusson presque triangulaire sommé d'un chapeau à trois plumes.

L'animal a les apparences moins belliqueuses que sur les deux premiers sceaux.

Les légendes de ces derniers sont en général allemandes : GEMEINDE BREMGARTEN ; l'écusson est accosté de deux branches d'olivier.

4. Brougg.

Pour cette ville encore, c'est dans la nature qu'il faut rechercher l'origine du nom et des armes.

L'Aar, non loin de Brougg, coule dans un lit de rocher tellement étroit qu'un pont d'une seule arche suffit pour relier les deux rives.

De là le nom allemand de la ville, *Brugg* (Brücke, pont).

Nous ne parlerons pas ici de tous les faits historiques dont cette petite ville a été le théâtre. C'est un terrain vraiment clas-

sique et dont notre histoire nationale nous rappelle souvent les faits glorieux.

Les sceaux de Brougg correspondent exactement au nom et à la fortification du pont ; ils montrent le pont d'une seule arche flanqué de deux tours.

Le premier de ces sceaux, que l'on trouve appendu à des documents de 1333 et jusque vers 1450, montre d'une façon assez primitive les armes de la ville.

La tour de droite est à créneaux, avec un prolongement à créneaux aussi au dessus du pont. Ce prolongement semble soutenu par deux poutres. Quelques détails minutieux serviront surtout à distinguer les principales formes données à ces tours et à ce pont.

Celle de ce premier sceau montre deux créneaux à la tour même et 2 au prolongement ; on voit ensuite 2 meurtrières ou fenêtres dont la partie supérieure est arrondie, puis une porte également arrondie dans sa partie supérieure.

Le pont *de bois* qui relie les deux tours est soutenu par 4 supports et n'est gardé qu'à sa droite par une barrière.

La tour de gauche, d'où s'élance le pont, est couverte d'un toit se terminant par un pignon. Au dessous du toit 4 meurtrières *carrées*, puis au dessous la porte dont la partie supérieure est arrondie.

La légende est entourée d'un cercle uni à l'extérieur, perlé à l'intérieur.

On lit : S' COMUNITATIS : CIVIV : I : BRUGGÆ

Le cercle perlé est coupé par la tour de droite qui s'élève jusqu'au flanc du sceau.

Module, 50 millim.

Le second sceau, qui est un sceau secret employé en 1426, n'offre que quelques variantes dans la gravure.

La légende est : S' SECRETVM . CIVIVM . IN . BRUGGÆ entre deux cercles unis.

Module, 35 millim.

Le troisième, qui est également un sceau secret, porte la date 1446.

Il diffère complètement des deux premiers.

Légende entre deux cercles doubles et unis : **sigill — um ❖ Secretum ❖ civium ❖ in brugg ❖ 1 4 6 ❖**. Ici les deux tours, de même que le balcon, sont couvertes d'un toit en forme de pointe surmonté d'une boule ; celle de gauche, la plus petite, le montre de plus sommé d'un petit drapeau. La forme de la plus haute tour, celle de droite, est beaucoup plus soignée et montre deux des côtés. Le pont qui les relie part de l'intérieur de la grande tour pour entrer dans la porte de la plus petite.

Les flots de l'Aar sont indiqués au dessous du pont par des traits perpendiculaires.

Module, 38 millim.

5. Kaisersthul.

Cette localité fut certainement connue des Romains et quelques historiens et archéologues voient dans son nom la traduction de *Tribunal de l'empereur*.

Les seigneurs de Kaiserstuhl n'apparaissent que dans les documents des XIII^e et XIV^e siècle ; on pense en trouver des traces plus anciennes dans l'histoire des tournois. Au XIII^e siècle, cette ville échut en héritage aux seigneurs de Regensberg. Lüthold la vendit en 1290 à l'évêque Henri de Constance. Celui-ci lui accorda divers droits et libertés qui furent confirmés par l'empereur Sigismond.

Kaisersthul resta sous cette autorité et sous celle des comtes de Baden, qui eux-mêmes dépendaient des Suisses, jusqu'au temps de la République helvétique, où elle fut séparée de Baden pour être adjugée au district de Zurzach du nouveau canton d'Argovie.

Les sceaux de cette localité n'ont de rapport ni avec son nom ni avec sa position géographique ; mais ils rappellent la puissance de l'évêché de Constance dont ils prirent la croix.

Le premier nous laisse voir la légende suivante entre deux cercles, dont l'un, celui de l'intérieur, nous paraît avoir été perlé :

S' CIVIVM • IN • KEISERSTVLI ❖

Dans le champ, un écu de forme presque triangulaire (dit *écu ancien*) montrant pour toute pièce la croix fichée de Constance.

Cette croix n'est pas régulière ou égale ; la partie inférieure est plus longue que les autres.

Module, 41 millim.

Un autre sceau de Kaisersthul se trouve à un document de 1610. Légende : *Secretum* ◦ *civium* ◦ *feisersthul* ◦◦ entre deux cercles unis. Mais, ici, la croix *fichée* est remplacée par une croix pattée dont les bras sont égaux et ne touchent pas les flancs de l'écu. Celui-ci est carré dans sa partie supérieure, s'arrondit vers le bas et couvre le cercle intérieur.

La partie du champ qui sépare l'écusson du cercle intérieur est occupée par divers ornements.

Module, 35 millim.

6. Lenzbourg.

Parmi les maisons souveraines qui dominèrent depuis les vallées des Alpes jusqu'en Argovie, du X^e au XII^e siècle, celle des comtes de Lenzbourg est bien la plus célèbre. Ce ne fut que plus tard, à son extinction, que brilla soudain le comté de Habsbourg.

Ce furent les comtes de Lenzbourg qui, vers le milieu du XI^e siècle, fondèrent la *Lenzburg*, château-fort s'élevant sur un rocher unique au milieu d'une plaine fertile cultivée déjà par les Romains. Les plus anciens documents qui en parlent sont de 1077 et en font une construction grandiose dès le début. En 1173, lors de l'extinction de la maison, l'empereur Frédéric I^{er} y séjourna avec sa cour.

Il est probable qu'alors déjà, au pied du rocher qui portait la *Lenzburg*, s'élevaient quelques habitations qui peu à peu se réunirent pour se constituer en communauté.

Sous la maison des comtes de Kybourg, nous voyons déjà un *Schultheiss* (maire, juge de village) gouverner la localité.

La bannière de Lenzbourg figurait à Sempach et son porteur, Werner von Loo, y tombait avec sept concitoyens.

Lors de la prise de l'Argovie, Lenzbourg se rendit aux Bernois et resta sous leur souveraineté jusqu'à la révolution. Des baillis occupaient le château-fort. L'ancienne armoirie de la famille

de Lenzbourg se composait d'une porte de ville flanquée de deux tours. Comme cimier elle portait un coussin, puis le casque surmonté d'une boule ou cible.

Cette boule semble être devenue la pièce honorable de l'écusson de la ville et de ses sceaux.

Le plus ancien sceau de cette ville accompagne un document de 1333. Entre deux cercles perlés, nous lisons la légende :

SIGILLVM † CIVIVM † IN † LENTZBURG † †

Le champ parsemé d'ornements et de fleurs montre en cœur l'écusson de la ville de forme ancienne que nous blasonnerons : *d'argent au tourteau d'azur.*

Il est à remarquer que l'*azur* n'est pas désigné ici par des traits horizontaux comme il est d'usage de le blasonner aujourd'hui, mais par des traits obliques partant de gauche à droite et de droite à gauche et se croisant sur toute la surface de la pièce.

Module, 45 millim.

Le second sceau, qui remonte à l'année 1391, n'offre comme différence que quelques détails insignifiants.

La légende par contre donne au nom de la ville l'orthographe LENTZBURG.

Module, 33 millim.

7. Lauffenbourg.

Cette localité, bâtie sur les bords du Rhin, est divisée en grande et petite ville. La grande ville seule est située sur le territoire suisse.

Son nom a pour origine *la chute du Rhin* que l'on y remarque et le vieux *manoir* des comtes de Habsbourg-Lauffenbourg dont les ruines dominant encore la contrée.

L'histoire de Lauffenbourg est longue et fort intéressante, mais me ferait dépasser le cadre de ce travail.

Je me bornerai donc à décrire le blason et le sceau de cette ville.

Ce dernier est connu depuis le XIV^e siècle.

Entre deux cercles perlés : SIGILLVM + CIVIVM +
IN + LOVEMBERG + † +

NB. L'orthographe *Loufemberg* ne laisserait-elle pas plutôt supposer que c'est la colline sur laquelle s'élève le château-fort qui aurait été la première origine du nom de cette localité??

Dans le champ, nous retrouvons, comme pour Bremgarten, le lion des Habsbourg, debout, tourné vers la droite. La patte gauche de derrière touche le sol. Comme pour Bremgarten, nous retrouvons le panache de la queue retenu par un anneau.

Remarquons en passant que le lion a ici une forte crinière, ce qui n'était pas le cas pour les sceaux de Bremgarten.

Module, 60 millim.

8. Klingnau.

Sur les rives escarpées de l'Aar, à l'est, s'élève Klingnau appartenant, au XIII^e siècle, aux seigneurs du même nom qui y avaient construit un pont sur l'Aar.

Cette famille se fit surtout remarquer par de nombreuses fondations religieuses.

Walther de Klingnau vendit en 1261 la petite ville à l'évêque Eberhardt de Constance.

Klingnau fut après l'acte de médiation réuni au district de Zurzach.

On ne trouve point de sceaux de cette ville avant la vente de celle-ci à l'évêque de Constance. Tous ceux qu'on a recueilli remontent à cette époque ; nous trouvons le même sceau en 1320 comme en 1428.

Entre deux cercles perlés la légende :

S·CIVIVM · IN · KLINGENOWE ✠

Dans le champ, une mitre d'évêque d'où pendent deux fanons ornés de broderies, accostée de deux étoiles à six rais. Il est probable que ces deux étoiles forment ce que l'on appelle *une brisure* et servent à reconnaître en particulier la famille de l'évêque qui s'en servit le premier.

9. Mellingen.

Mellingen par sa position devait également être connue des Romains. Cette localité existait déjà sous le nom de ville au temps

des comtes de Kybourg. Anne de Kybourg la légua avec Lenzbourg et Aarau à Rodolphe de Habsbourg. Si je m'étends sur ce point de son histoire, c'est pour justifier une partie de son écusson, tel que nous le trouvons sur les deux sceaux qui suivent.

Le plus ancien, qui date de 1321, peut être décrit comme suit :

Entre deux cercles unis, la légende :

S' COMUNITATIS † CIVIV † I † MELLIG .

Dans un champ uni, l'écusson de la ville de forme *ancienne* et coupant aux trois angles le cercle de la légende.

Je blasonnerai l'écusson : *coupé au 1^{er} d'azur à la devise d'argent ; au 2^{me} d'argent au lion de gueules armé et lampassé de même.*

Le lion a du reste la même forme que celui de Bremgarten et de Lauffenbourg.

Module, 52 millim.

—

Un second sceau de Mellingen nous montre la devise dans la partie supérieure, le lion dans la partie inférieure de l'écu.

Le signe du coupé comme les traits diagonaux s'entrecroisant ont disparu. La légende, entre deux cercles perlés, est :

S' + CIVIVM + IN + MELLINGEN ✱

L'écusson est moins triangulaire que dans le précédent, ne touche pas le cercle intérieur et laisse voir un champ orné.

Ce sceau daterait du XV^e siècle, soit de 1423 environ.

Module, 33 millim.

L'écu de Mellingen fut changé plus tard et le nouveau pourrait être blasonné : *de gueules au besant d'argent.*

10. Rheinfelden.

Cette ville doit encore son nom à sa position.

Le Rhin, suivant son cours depuis l'abbaye de Säkingen vers Bâle, à une heure environ au-dessus de la fameuse *Augusta Rauracorum*, se trouve divisé par de puissants blocs de rochers. La forteresse de Rheinfelden fut construite sur ces vastes rochers, comme observatoire sur les routes qui longent les deux rives.

Les comtes de Rheinfelden étaient d'abord seigneurs du Landgraviat de Frickgau, devenu plus tard le comté de Rheinfelden.

Par mariage, la ville et la citadelle échurent aux ducs de Zæhringen.

Après la mort du dernier de ceux-ci, Rheinfelden redevint propriété de l'empire. En 1264, l'évêque de Bâle songea à s'assurer la ville de Rheinfelden et s'empara de la citadelle ; mais, en 1274, Rodolphe de Habsbourg rendit les habitants indépendants de Bâle. Comme roi, Rodolphe augmenta les libertés de la ville et ses successeurs Adolphe, Albert, Henri, Frédéric imitèrent son exemple. Le roi Louis, par contre, donna la ville en gage aux ducs Albert et Otto, mais avec l'assurance du maintien des libertés existantes. En 1331, les bourgeois fondèrent trois abbayes ou corporations. En 1351, le duc Albert reprit Rheinfelden des mains du duc de Nidau et confirma ses droits, qui furent maintenus plus tard par les rois et les ducs pendant les guerres de l'Autriche contre les Confédérés. Le roi Sigismond rappela, en 1415, Rheinfelden au royaume lors de sa fameuse marche contre le duc Frédéric et le pape Jean.

Le roi Albert II de la maison de Habsbourg renonça à cet état de choses, mais Rheinfelden ne voulut point se soumettre, elle s'allia aux villes de Bâle, Berne et Soleure en 1441.

Ces dernières détruisirent en 1446 la citadelle de Rheinfelden.

En 1469, Rheinfelden fut donné en gage au duc Charles de Bourgogne, mais elle prit fait et cause pour l'Autriche dans les guerres contre la Bourgogne aussitôt que le duc Sigismond l'eut dégagée.

Lors de la guerre de Souabe, Rheinfelden marcha encore avec l'Autriche.

Le mouvement religieux que dirigeait Jean Eberlin fut réprimé par l'évêque de Bâle et l'Autriche.

L'histoire de Rheinfelden serait longue encore pour être complète ; qu'il me suffise de dire que cette ville fut assiégée à plusieurs reprises et eut à souffrir de fortes rançons jusqu'au moment où elle fut reprise par les Français le 15 juillet 1796.

Après l'acte de médiation du 19 février 1803, Rheinfelden fut enfin octroyée aux Confédérés pour faire, avec le Frickthal, partie du canton d'Argovie.

Le sceau de la ville de Rheinfelden est emprunté aux armoiries des anciens comtes du même nom.

Le premier, qui date du XIV^e siècle, n'est point rond comme tous ceux que nous avons vu jusqu'ici, mais de forme à peu près triangulaire comme l'écusson ancien.

On y lit : SIGILLVM * BVRGENSIVM * DE * RINVELDEN * ✠ * L'écusson, qui a la même forme que le sceau, est entouré d'une ligne perlée et porte *fascé de six pièces, dont 1, 3 et 5 losangés, 2, 4 et 6 étoilés, de 3, 2 et 1 étoile avec quelques ornements entre chacune.*

Module, 58 sur 52 millim.

Le second sceau, qui date aussi du XIV^e siècle, peut se décrire de la même façon, avec cette différence que, comme forme, il se rapproche davantage de la forme *ancienne* que le premier.

L'écusson est également fascé de six pièces, mais les 1, 3 et 5, au lieu de montrer des losanges, montrent chacun deux rangées de rosettes ; les 2, 4 et 6 montrent les étoiles dans le même ordre que pour le précédent, mais sans ornement aucun entre elles.

La légende est : S' BVRGENSIVM DE RINVELDEN
Module, 53 sur 46 millim.

Un sceau plus récent et rond nous montre un écusson avec les fascés impairs sans aucun décor ou émail et, au lieu des étoiles, un autre ornement qui se retrouve dans le champ de l'écu. La légende est la même que dans le n^o 1 et entourée d'un cercle perlé.

Un quatrième sceau, employé en 1614, offre de plus grandes variétés encore.

Entre les fascés impairs se montrent chaque fois 3 étoiles. L'espace compris entre l'écusson et la légende est occupé par des ornements.

L'écusson colorié se blasonne : *Fascé de gueules et or de six pièces.*

11. Zofingen.

La contrée de Zofingen était également très connue des Romains, puisque la route *Aventicum-Vindonissa* y passait. Les

comtes de Frobourg étaient seigneurs, au XIII^e siècle, de la ville et de l'abbaye de St-Maurice à Zofingen. Plus tard la ville échut à Rodolphe, comte de Habsbourg, et par là même partagea, sous la maison d'Autriche, le sort des autres villes de l'Argovie. On vit ses habitants sur le champ de bataille de Sempach.

Zofingen fut la première conquête de Berne (1415) sur le duc Frédéric d'Autriche. Toutes les tentatives de l'Autriche contre les Confédérés rencontrèrent toujours Zofingen à la tête des villes de l'Argovie.

Depuis la constitution du canton d'Argovie, Zofingen est devenu chef-lieu de district.

Nous mentionnerons ici quatre sceaux qui offrent un intérêt particulier ; les trois premiers, dans lesquels l'écusson de la ville diffère complètement de l'un à l'autre, nous font connaître les époques historiques de cette cité.

Le premier, que l'on trouve sur un document de 1280 déjà, est sans contredit celui des seigneurs de Zofingen, soit des comtes de Frobourg.

De même que dans les écussons d'Aarau, d'Aarberg, d'Aarbourg, nous retrouvons ici l'aigle commune aux écussons des territoires voisins de l'Aar qui étaient sous la dépendance des seigneurs de Frobourg.

Lég. : S' CONSVLVM · ET · VNIVERSITATIS · IN · ZOVINGEN ✠ entre deux cercles perlés. Dans le champ, un écusson *ancien* posé obliquement. L'écusson montre, comme nous le disions plus haut, une aigle simple, la tête tournée vers l'angle dextre de l'écusson. Sur l'angle sénestre se montre un cimier orné de plumes en éventail. De chaque côté de l'écusson et du cimier une étoile à six rais, qui précisément indique l'écusson des souverains comme base de celui de Zofingen.

Module, 60 millim.

Le second, que l'on ne trouve que vers 1314 jusqu'en 1339, nous représente St-Maurice, patron de la ville. L'abbaye de St-Maurice à Zofingen avait également dans son écusson le patron de la ville, mais en vêtements sacerdotaux.

Dans le sceau dont nous nous occupons, il est nimbé et en habits guerriers. Ce que nous ferons remarquer de particulier,

c'est le lion debout vers la droite, qui n'est autre que celui de Habsbourg. Cette adjonction fut faite au sceau de Zofingen comme à ceux de Bremgarten, Mellingen, Laufenbourg et d'autres après que le roi Rodolphe et ses successeurs furent devenus propriétaires de ces villes.

Voici la description de ce sceau.

Légende entre deux cercles perlés :

SIGILLVM · CIVIVM · DE · ZOVINGEN ✠

Dans le champ, à gauche, St-Maurice debout et de face, nimbé, cuirassé et casqué, tenant de la main gauche une lance, s'appuyant du bras droit sur un bouclier montrant la croix de St-Maurice.

Entre le saint et le cercle perlé intérieur, parallèlement à celui-ci, **S. MAURICI.**

A gauche, le lion de Habsbourg debout contre le cercle intérieur perlé.

Module, 57 millim.

Le troisième se rapproche déjà plus de l'écusson actuel. Quelques-uns prétendent que cet écusson doit rappeler celui des anciens comtes de Spitzenberg, d'autres y retrouvent des traces de l'écusson autrichien.

Ce type de sceau fut conservé avec quelques variantes.

Nous voyons apparaître ce troisième sceau après la bataille de Sempach, c'est-à-dire vers la fin du XIV^e siècle.

Entre deux cercles unis se trouve la légende : **S. ✠ CIVIVM ✠ IN ✠ ZOVINGEN ✠** Dans le champ et sans aucun ornement un écusson *ancien* montrant un fascé de quatre pièces.

Module, 32 millim.

Le dernier sceau de Zofingen dont nous donnerons la description terminera la série que nous voulions examiner dans cette étude.

C'est un *petit sceau* dont on ne saurait fixer l'époque.

Il montre un ange tenant l'écusson de la ville, comme au précédent quant au blason, mais de forme assez irrégulière. La légende en lettres minuscules se trouve, sur des ornements en forme de rubans, de chaque côté de l'écusson : **s'minus — in zofinge.**

Les sceaux originaux nos 2 et 3, en bronze, sont conservés dans la bibliothèque de la ville de Zofingen.

L'armoirie de la ville de Zofingen correspond à l'écusson du troisième sceau et se blasonne : *coupé, recoupé de gueules et d'argent.*

Constitué, comme nous l'avons dit au commencement de cette étude, en vertu de l'Acte de médiation, en 1803 seulement, le canton d'Argovie a frappé peu de monnaies.

Aussi son histoire monétaire cantonale se résume-t-elle en quelques mots.

Argovie, comme canton, commença en 1805 à frapper des pièces d'un *batz*. En 1806, nous voyons une frappe de pièces d'un *batz* ; en 1807 commence la première frappe de pièces d'argent d'une valeur de 5 *batzen*, puis des *demi-batzen* et des *batzen*.

En 1808 nous avons des pièces de 10 *batzen* ou $\frac{1}{4}$ d'écu ($\frac{1}{4}$ thaler), des pièces de 5 *batzen* (2 var.), des *batzen*, des $\frac{1}{2}$ *batzen*, des pièces de 2 *rappen*. En 1809, on frappe le $\frac{1}{2}$ écu ($\frac{1}{2}$ thaler) ou pièce de 20 *batzen* (2 var.), puis des pièces de 1 *rappe* (2 var.), etc. On voit encore : des pièces de 10 *batzen* de 1809 (2 var.) et de 1818 ; des pièces de 5 *batzen* de 1809, 1810, 1811 (2 var. de chaque), 1812, 1814, 1815 et 3 var. de 1826.

Quant au billon, nous nous contenterons de donner le tableau suivant :

<i>batzen</i>	(¹) 1809 ² , 1810 ³ , 1811 ² , 1816, 1826 ³ .
$\frac{1}{2}$ »	1809, 1811, 1815, 1829 ² .
5 <i>rappen</i> (ou $\frac{1}{2}$ <i>batzen</i>)	1831.
2 <i>rappen</i>	1812 ³ , 1813, 1814 ³ , 1816 ² .
1 <i>rappen</i>	1810 ² , 1811, 1816 ² .

En 1812 on avait frappé de magnifiques *écus de 4 francs fédéraux* dont nous donnerons plus loin la description, puis enfin, en 1831, nous voyons surgir des pièces de 2 $\frac{1}{2}$ *rappen* ou *kreuzer*.

Voilà en quelques mots toute l'histoire monétaire du canton d'Argovie. Il est utile de remarquer cependant qu'Argovie fut un

(¹) Les chiffres supérieurs qui accompagnent certains millésimes indiquent le nombre de variétés d'après M. ED. JENNER, *Die Münzen der Schweiz*.

des cantons concordataires de 1825 avec Bâle, Fribourg, Berne, Vaud, Soleure (2).

Les pièces du canton d'Argovie frappées depuis le concordat ne sont pas nombreuses ; nous ne voyons que des pièces de 5 *batzen* 1826 (3 var.), des *batzen* de 1826 (3 var.), des *demi-batzen* de 1829 (2 var.), des pièces de 5 *rappen* de 1831 et des *kreutzer* de 1831 (2 var.). Nous trouvons dans X. FREY (*Münzbuch*, Berne 1856), les détails suivants sur l'importance de quelques frappes.

	<i>Thaler</i> de 1812 seulement	2,557 pièces.
1/2	» ou 20 <i>batzen</i> de 1809	13,995 »
1/4	» ou 10 » de 1808-1818	16,949 »
1/8	» ou 5 » de 1807-1818	699,452 »

Après le concordat, Argovie fit refrapper à la Monnaie de Berne de ces 699,452 pièces de 5 *batzen* 507,715 seulement. Elles portèrent, comme nous le verrons dans nos descriptions, les signes du concordat et le millésime 1826.

Cette opération se fit à froid, sans refonte préalable.

Pour les pièces concordataires, on prit, pour chaque canton, pour base le recensement de 1816 à raison de 5 francs par tête.

Nous ne prétendons point donner ici les descriptions de toutes les monnaies et médailles d'Argovie, la liste en serait trop longue, nous nous bornerons aux pièces d'*argent* pour les monnaies cantonales et à quelques médailles qui méritent d'être mentionnées.

Descriptions.

1. *Thaler* de 1812.

Droit. Légende circulaire : CANTON — ARGAU, puis, en sens contraire  1812 . Dans le champ, l'écusson cantonal, timbré d'une couronne de marquis fermée.

Revers. Légende circulaire : SCHWEIZER : — EIDSGENOSSENS :. Dans le champ, un ancien Suisse tenant de la main droite un bouclier ovale sur lequel on peut lire, en 3 lignes horizontales : XIX || CAN || TONE ; de la gauche il s'appuie sur une

(2) On sait que les députés de Lucerne, qui avaient pris part aux premières délibérations du concordat, ne vinrent pas ratifier le projet proposé par le gouvernement de ce canton.

hallebarde. A l'exergue : 4. FRANK :

Titre, 901 $\frac{1}{7}$ m. ; poids, 49,3 grammes ; module, 40 millim.
(Frey, n° 642.)

M. ED. JENNER. *Die Münzen der Schweiz* en cite deux variétés.

2. $\frac{1}{2}$ thaler ou pièce de 20 batzen de 1809.

Droit. Légende circulaire : CANTON ARGAU. Dans le champ, l'écusson cantonal accosté d'une branche de laurier et d'une palme dont les extrémités se croisent à la pointe de l'écu. Le tout est entouré d'un cercle perlé.

Revers. Légende circulaire : SCHWEIZERISCHE EIDSGENOSSENSCHAFT 1809. Dans le champ, un ancien Suisse assis sur un socle carré et tourné vers la gauche. Il est coiffé d'un chapeau à 3 plumes, s'appuie du bras droit qui retient une hallebarde sur un écusson de forme ancienne sur lequel on lit, en deux lignes horizontales : XIX || CANT ; de la main gauche il présente une palme. A droite, derrière l'écusson, on aperçoit une branche de chêne. A l'exergue : 20 BATZ.

Titre, 903 mill. ; poids, 14,6 gr. ; module, 32 millim.
(Frey, n° 48.)

3. $\frac{1}{2}$ thaler ou pièce de 20 batzen de 1809.

Droit. Comme au précédent.

Revers. Dans une couronne de chêne reliée par un ruban, en trois lignes horizontales : 20 || BATZEN || 1809.

Titre, 898 $\frac{2}{3}$ mill. ; poids, 14,7 gr. ; module, 32 millim.

Le chiffre donné précédemment par Frey, de la frappe de ces $\frac{1}{2}$ thaler à 13,995 exemplaires, doit s'entendre comme total des deux variétés.

(Frey, n° 643.)

4. $\frac{1}{4}$ de thaler ou pièce de 10 batzen de 1809.

Droit. Légende circulaire : CANTON  ARGAU. Dans le champ, l'écusson cantonal comme précédemment, mais accosté de deux branches de laurier s'entrecroisant sous la pointe de l'écu et se rejoignant presque au-dessus.

Revers. Dans une couronne de chêne reliée par un nœud de ruban, en trois lignes horizontales : 10 || BATZEN || 1809.

Titre, 901 $\frac{3}{8}$ mill. ; poids, 7,4 gr. ; module, 28 millim.
(Frey, n° 644.)

5. *Pièces de 5 batzen de 1807 à 1815.*

Ces pièces ne diffèrent des pièces de 10 batzen décrites ci-devant que par l'indication de la valeur 5 BATZEN au lieu de 10 et entre elles par le millésime. L'écusson est accosté d'une branche de laurier et d'une palme, mais moins longues que dans les pièces de 10 batzen.

On en trouve deux variétés des millésimes 1808, 1809, 1810 et 1811.

Titre, 674 mill. ; poids, 4,4 gr. ; module, 26 millim.

6. *Pièces de 5 batzen du concordat (1826).*

Droit. Légende circulaire : CANTON AARGAU 1826. Dans le champ, l'écusson cantonal accosté de deux branches de laurier.

A l'exergue : 5 BATZ.

Revers. Légende circulaire : DIE CONCORDIER. CANTONE DER SCHWEIZ ☼ Dans le champ, entourée d'une couronne de laurier, la croix fédérale *orlée* et ornée à l'intérieur ; au centre, une couronne au milieu de laquelle la lettre C.

Titre, 668 $\frac{5}{7}$ mill. ; poids, 4,5 gr. ; module, 26 millim.

M. Ed. Jenner nous en indique trois variétés.

Nous ne poursuivrons pas les descriptions jusqu'aux monnaies de billon dont aucune n'offre grand intérêt ; contentons-nous de deux simples remarques.

1° Avant le concordat, on écrivait généralement ARGAU et depuis AARGAU.

2° L'écusson cantonal est accompagné d'une couronne quelconque dans toutes les monnaies, sauf l'écu ou thaler de 1812, le 5 et 2 $\frac{1}{2}$ rappen de 1831. Dans ces deux dernières pièces, la croix des cantons concordants est *seule*, sans ornements extérieurs, dans un cercle perlé. Quelques collectionneurs veulent que, lors du tir fédéral d'Aarau en 1824, on ait refrappé un certain nombre d'écus de 1812 ; nous ne saurions certifier ce fait. Frey, page 426, indique *seulement* le millésime de 1812, mais ne parle point de cette refraappe.

Puisque nous en sommes au canton d'Argovie, donnons en passant la description du bel écu-médaille du tir fédéral de 1849.

Quoique nos lecteurs connaissent à peu près tous cette belle pièce, nous croyons ne pas devoir passer sous silence sa description, attendu qu'il circule depuis quelques années des refrappes nombreuses en *argent*, mais qu'il importe de savoir reconnaître et de ne pas payer comme les pièces frappées pour le tir de 1849.

Droit. Légende circulaire : 25 JÄHRIGE JUBELFEIER DES EIDG. SCHÜTZENFESTES, puis en sens contraire : * AARAU 1849 * Dans le champ, entouré d'une couronne de chêne et de laurier, l'écusson cantonal sommé de la croix fédérale rayonnante se montrant au-dessus de deux nuages.

Revers. Légende circulaire : KUNST UND FLEISS, DES FRIEDENS PREIS. Dans le champ une femme représentant l'Argovie ; elle est à demi couchée, regarde vers la gauche en s'appuyant sur une urne d'où s'échappe de l'eau et sur laquelle on lit : AAR ; elle est entourée des attributs de diverses industries. A l'arrière plan, un socle surmonté de la couronne *murale* et contre lequel est fixé l'écusson d'Aarau pour indiquer *qu'Aarau donnait la fête.*

A l'exergue, en deux lignes horizontales : CANTON AARGAU || 1803, puis, suivant la tranche, la signature : A. BOVY-FECIT.

Cette pièce fut frappée en *argent* à 1200 exemplaires, dans les ateliers de M. Bovy à Genève.

Le Comité du tir la paya 49 batzen, soit 7 francs environ, mais dans le plan du tir elle figura pour 5 francs seulement.

Le titre est de 900 mill. ; le poids de 23,5 à 24,2 gr. ; la valeur intrinsèque de fr. 4»71 à fr. 4»84.

On en frappa aussi en bronze comme souvenir de la fête.

Il est à remarquer, comme du reste l'indique fort bien Frey, page 430, vignette n° 646, que la *véritable* pièce de 1849 doit avoir la tranche *cannelée* ainsi que le montre le trait qui relie les deux fascies :)|||||||(|